



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2019/018 Objet : Vote du Budget Primitif 2019 - Ville

Séance du jeudi 31 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 31 janvier 2019 à 19 h 00, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 25 janvier 2019 se sont réunis au nombre de vingt-deux, à titre exceptionnel à la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida sise rue Albert-Remy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 22
Excusés représentés : 9
Absents : 4

* Arrivée à 19H03

** Arrivé à 19h09.

N'a pas pris part au vote aux points 1 et 2 inscrits à l'ordre du jour

***Arrivée à 19h24.

N'a pas pris part au vote aux points 1 et 2 inscrits à l'ordre du jour

**** Arrivé à 19h05.

N'a pas pris part au vote au point 1 inscrit à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Françoise Surrault, Adolé Ankrah, Gilles Melin, Marcus M'Boudou, Ange Balzano, Virginie Laborderie, Michel Ligier, Véronique Gauthier, Claudine Cordes, José Queiros, Catherine Boyer-Magnien*, Touhami Mohamed**, Monique Gendrier, Denise Poezevara, Serge Mercieca, Sylvie Deforges***, Omar Abbazi, Aurélie Monfils, Jérémy Kawouk, Yves Liebmann, Claude Stillen****

Excusé.e.s représenté.e.s : 9

Jean-Charles Rouche à Ange Balzano, Annabelle Mallet à Marcus M'Boudou, Nesrin Sarigul à Adolé Ankrah, Elia Ktourza à Françoise Surrault, Thierry Messina à Gilles Melin, Christine Gonzalez Acevedo à Michel Ligier, Alexandre Dos Santos à Virginie Laborderie, Nhu-Anh Desormeaux à Yves Liebmann, Laurent Stillen à Claude Stillen

Absent.e.s : 4

Maryse Casella, Jean-Marc Bonvallet, Patricia Delcroix, Christian Mathieu

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
31 janvier 2019
DÉLIBÉRATION
N°2019/018

Objet : Vote du Budget Primitif 2019 - Ville

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Michel LIGIER, Adjoint au Maire chargé des Finances et du Contrôle de gestion,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1 et suivants, L 2312-1,

VU la délibération n°2018/412 en date du 20 décembre 2018 relative au rapport d'orientations budgétaires,

VU l'avis de la commission Finances en date du 30 janvier 2019,

VU l'avis favorable du Bureau Municipal,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

APRES DELIBERATION

APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif 2019 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

TOTAL DEPENSES : **38 069 721 euros**

Chapitre 011 'Charges à caractère général' :	8 193 616 euros
Chapitre 012 'Charges de personnel' :	23 465 000 euros
Chapitre 65 'Autres charges de gestion courante' :	2 510 099 euros
Chapitre 66 'Charges financières' :	688 100 euros
Chapitre 67 'Charges exceptionnelles' :	250 000 euros
Chapitre 023 'Virement à la section d'investissement' :	2 255 331 euros
Chapitre 042 'Amortissement des immobilisations' :	707 575 euros

TOTAL RECETTES :

38 069 721 euros

Chapitre 70 'Produits des services' :	2 660 196 euros
Chapitre 73 'Impôts et taxes' :	26 519 217 euros
Chapitre 74 'Dotations et participations' :	7 612 247 euros
Chapitre 75 'Autres produits gestion courante' :	225 891 euros
Chapitre 013 'Atténuation de charges' :	244 000 euros
Chapitre 76 'Produits financiers' :	5 400 euros
Chapitre 77 'Produits exceptionnels' :	500 000 euros
Chapitre 042 "Travaux en régie" :	302 770 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

TOTAL DEPENSES

13 279 698 euros

Chapitre 10 'Dotations, fonds divers et réserves'	182 035 euros
Chapitre 16 'Remboursement d'emprunts' :	5 206 209 euros
Chapitre 20 'Immobilisations incorporelles' :	237 041 euros
Chapitre 21 'Immobilisations corporelles hors opérations' :	4 961 450 euros
Chapitre 26 Participation et créances rattachées :	100 euros
Chapitre 040 'Travaux en régie' :	302 770 euros

Chapitre 21 'Immobilisation corporelles' :
Opérations d'équipements : 240 363 euros

➤ Dont Opération :
« Création d'un réseau de fibres optiques multi services » 190 363 euros
« Création d'une voirie de délestage berges de seine » 50 000 euros

Chapitre 23 'Immobilisations en cours' :
Opérations d'équipements : 2 149 730 euros

➤ Dont Opérations :
« Réhabilitation complexe sportif Stade Gagneux » 999 730 euros
« Création bâtiment pour le RAM » 1 150 000 euros

TOTAL RECETTES

13 279 698 euros

Chapitre 10 'Dotations Fonds divers Réserves' :	915 628 euros
Chapitre 13 'Subventions d'investissement' :	2 069 664 euros
Chapitre 16 'Emprunts et dettes assimilées' :	5 000 000 euros
Chapitre 165 'Dépôts et cautionnements reçus'	1 500 euros
Chapitre 024 'Cessions immobilières'	2 330 000 euros
Chapitre 040 'Amortissement des immobilisations' :	707 575 euros
Chapitre 021 'Virement de la section de fonctionnement' :	2 255 331 euros

ADOpte le Budget Primitif 2019 et ses annexes.

PRECISE que le budget a été voté par chapitre conformément à l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

PRECISE qu'est annexée au Budget Primitif une présentation brève et synthétique conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ADOpte PAR 27 VOIX POUR
ET 4 VOIX CONTRE**

(Y. Liebmann, N-A. Desormeaux,
L. Stillen, C. Stillen)

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le : **12 FEV. 2019**

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



BUDGET PRIMITIF 2019

Présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la Commune www.mairie-ris-orangis.fr/

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

1 – UN CONTEXTE MARQUE PAR DES CONTRAINTES DE DIFFERENTES NATURES :

• Sur le plan national

- ✓ Un projet de loi de finances basé sur une hypothèse de croissance estimée à 1,7%.
- ✓ Une hypothèse de déficit public pour 2019 à 1,9% du PIB, hors mesures exceptionnelles.
- ✓ Une hypothèse d'inflation en 2019 à 1,4% (y compris tabacs, après + 1,8% en 2018).
- ✓ L'hypothèse de croissance de la dépense publique de l'état et des collectivités locales contenues à 0,6%.
- ✓ Taux de prélèvements obligatoires attendu en 2019 à 44,2% du PIB.

• Les principales mesures du projet de loi de finances 2019

- ✓ Dégrèvement de la taxe d'habitation.
- ✓ Mise en place du prélèvement à la source
- ✓ Modernisation des moyens de paiements
- ✓ Stabilité des concours financiers
- ✓ Soutien de l'investissement local de 1,8 MdEuros (identique à 2018).

• Sur le plan local

- ✓ Le choix du maintien d'un service public fort dans les domaines éducatifs, sécuritaires, sociaux, culturels, sportifs jeunesse et associatifs.
- ✓ La poursuite de notre politique d'investissement pour servir ces politiques publiques telle que prévue dans notre mandat.
- ✓ Exonération partielle de la taxe d'habitation (TH) pour environ 80% des ménages assujettis.

2 – PRIORITES DU BUDGET :

Conformément aux orientations budgétaires qui ont été approuvées lors du Conseil Municipal du 20 Décembre 2018, l'élaboration du budget primitif 2019 s'est faite sur la base des priorités suivantes :

- ✓ Maintenir le cap sur les priorités du projet municipal
- ✓ Maintenir un haut niveau de service public tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2010).
- ✓ Limiter le recours à l'emprunt et poursuivre le désendettement.
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale.
- ✓ Poursuite de la modernisation du service public local.

3 – RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement, sont en hausse de 3,07% par rapport au Budget Primitif 2018, s'établissent à **38 069 721€**.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de 2019 par rapport au Budget primitif 2018.

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2018	BP 2019	% Evolution BP 2019/BP 2018
O13	Atténuations de charges	277 000,00	244 000,00	-11,91%
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	2 435 776,00	2 660 196,00	9,21%
73	Impôts et taxes	25 881 975,00	26 519 217,00	2,46%
74	Dotations, subventions et participations	7 724 127,00	7 612 247,00	-1,45%
75	Autres produits de gestion courante	190 652,00	225 891,00	18,48%
Total des recettes de gestion courante		36 509 530,00	37 261 551,00	2,06%
76	Autres produits financiers	5 400,00	5 400,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	118 130,00	500 000,00	323,26%
Total des recettes réelles de fonctionnement		36 633 060,00	37 766 951,00	3,10%
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	302 770,00	302 770,00	0,00%
Total des recettes d'ordres de fonctionnement		302 770,00	302 770,00	0,00%
Total		36 935 830,00	38 069 721,00	3,07%

La fiscalité :

Le produit de la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) est évalué à 16,64 M€. La fiscalité des ménages sera maîtrisée et ne subira pas de hausse de taux. Nos taux communaux sur la taxe foncière et la taxe d'habitation restent inchangés depuis 2010.

Les dotations de l'Etat :

Les dotations de l'Etat aux collectivités devraient être stables en 2019. Globalement, la loi de finances pour 2019 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à différents ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale, attendue au printemps. Les dotations de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances 2018. La loi de Finances pour 2019 prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018, c'est-à-dire une augmentation de la dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Quatre dotations constituent l'essentiel des concours financiers pour notre commune :

- La dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) dont la prévision s'établit à 3 372 672 € demeure inchangée par rapport à celle de 2018.
- La dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) dont la prévision s'établit à 904 370 €, soit une hausse de + 8,76%.

- Le fonds de solidarité Région Ile de France (F.S.R.I.F.) dont la prévision de 986 651 € demeure inchangé par rapport à celle de 2018.
- Le Fonds de Péréquation des Ressources communales et Intercommunales (FPIC) dont la prévision de 458 193 € demeure inchangée par rapport à celle de 2018.

Les participations de l'Intercommunalité :

Une ressource nous est attribuée par la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart dont la ville est membre.

- L'attribution de Compensation (A.C.) : son montant a été fixé à 6 484 986€ € identique à l'année 2018

Le produit des services :

Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services à la population délivrés par la commune (restaurant scolaire, Centre de loisirs, Celes...) s'établissent à 2 660 196 € soit une hausse de 9,21%.

Les autres recettes :

Elles sont constituées essentiellement des participations que nous recevons dans le cadre de nos politiques contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), l'Etat (Emplois aidés), la Région et le Département. En baisse de - 1,45%, ces recettes s'établissent en prévision à 7 612 247 €.

A – Les dépenses de fonctionnement :

Le budget étant par définition équilibré, les dépenses de fonctionnement évoluent également en hausse et s'établissent à **38 069 721 €**.

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2018	BP 2019	% Evolution BP 2019/BP 2018
O11	Charges a caractère Général	7 701 322	8 193 616	6,39%
O12	Charges de personnel et frais assimilés	23 904 325	23 465 000	-1,84%
65	Autres Charges de gestion courante	2 633 110	2 510 099	-4,67%
Total des dépenses de gestion courante		34 238 757	34 168 715	-0,20%
66	Charges financières	721 000	688 100	-4,56%
67	Charges exceptionnelles	106 300	250 000	135,18%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		35 066 057	35 106 815	0,12%
O23	Virement à la section d'investissement	1 109 420	2 255 331	103,29%
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	760 353	707 575	-6,94%
Total des dépenses d'ordres de fonctionnement		1 869 773	2 962 906	58,46%
Total Dépenses de Fonctionnement		36 935 830	38 069 721	3,07%

Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont en baisse de -1,84% et s'établissent, en prévision à 23 465 000 €. Grâce aux efforts de gestion, la Ville a fait une économie d'environ 755 000€ sur les dépenses de personnel sur l'année 2018. Cet effort de gestion se maintiendra sur nos dépenses de personnel tout en maintenant une politique active des ressources humaines pour une plus grande adéquation des compétences et des ressources afin de préserver un service public de qualité. De même, le rajeunissement d'une partie du personnel communal remplaçant des départs en retraite améliore aussi le coût des dépenses.

Détail des charges de personnel :

Nature	BP 2018	BP 2019	% Evolution BP 2019/BP 2018
Rémunérations	16 624 367	16 665 908	0,25%
Charges patronales	6 617 275	6 203 472	-6,25%
CUMUL	23 241 642	22 869 380	-1,60%

Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante :

Le chapitre des charges à caractère général recense les crédits d'interventions des services pour décliner les différentes actions municipales en faveur de nos concitoyens. Il regroupe les dépenses les plus générales et diverses (fluides, prestations de service, téléphone, affranchissements, assurances, entretien, maintenance, transports, etc..) du fonctionnement courant de la Ville.

Les charges à caractère général sont en hausse de 6,39% par rapport au BP 2018. Cette hausse qui reste importante doit être relativisée au regard de l'intégration dans nos dépenses des coûts de la nouvelle crèche à hauteur de 168 000€ (participation à la DSP) ainsi que la nouvelle école Derrida (hausse des surfaces et du nombre de classes) à hauteur de 226 500€. A cela faut ajouter certaines dépenses de fonctionnement intégrant aussi l'externalisation de l'entretien des locaux de l'école Moulin à Vent maternelle (en diminution sur la masse salariale) ainsi que le paiement en direct des transports scolaires à la place d'Île de France Mobilité qui en contrepartie nous rembourse la dépense.

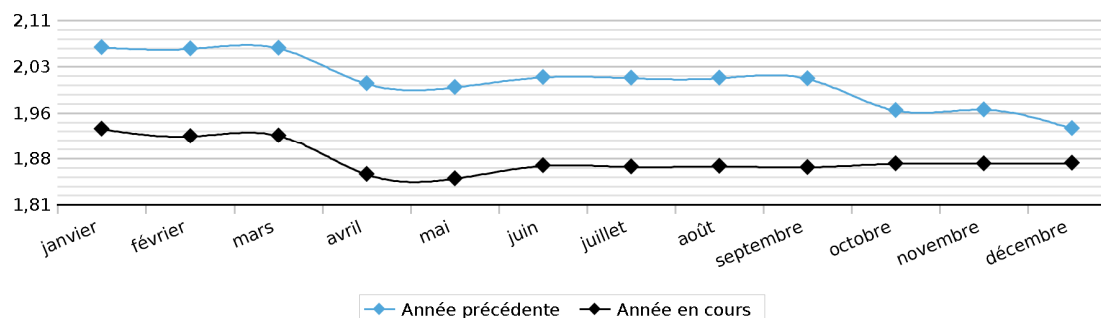
Les autres charges de gestion intègrent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS.

Les intérêts de la dette :

Ce poste de dépenses connaît une baisse de - 6,94% pour le budget 2019. Ce résultat est à relier à la politique de désendettement dans laquelle la ville s'est engagée.

La dette est constituée pour 60% de prêts à taux fixe et pour 40% à taux variables. Son taux moyen annuel est de 1,88% et sa durée résiduelle moyenne est de 11,02 ans

Évolution annuelle du taux moyen avec dérivés (%)



La dotation aux amortissements :

Source de financement pour la section d'investissement, cette dotation baisse de – 6,94% par rapport au BP 2018 dû aux biens de faibles valeurs (1 an pour les moins de 500 € TTC), des sorties de biens et les amortissements éteints.

Virement de la section de fonctionnement :

Malgré les contraintes pesant sur les recettes et compte tenu des efforts faits sur les dépenses, une épargne de 2 255 331 € a pu être dégagée et constituera une source de financement pour la section d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à **13 279 698 €** en recettes comme en dépenses.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Les dotations de soutien à l'investissement des Communes sont maintenues à 1,8 Md€ pour le bloc communal, hors FCTVA.

A – Les recettes d'Investissement :

Les recettes ressources proviennent :

- du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA, soit 785 628 €
- du versement au titre de la taxe d'aménagement, soit 915 628 €
- des subventions de l'Etat, Régions et Département soit 2 069 664 €
- des amendes de police, soit 41 000 €
- d'un autofinancement de 2 255 331 €
- du produit des cessions d'immobilisations, soit 2 330 000 €
- d'une ligne d'emprunt limitée à 3 600 000 € permettant de financer les dépenses d'investissement et de poursuivre le processus de désendettement de la ville.

B – Les dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissement sont de l'ordre de 7,5M € (avec les travaux en régie), répartis entre les principales opérations majeures et les projets d'investissement de proximité. Ces dépenses d'investissement sont financées par 43% d'emprunt nouveau. Le reste provient de notre autofinancement et des subventions reçues.

Les principales opérations d'investissement prévues au BP 2019 sont de l'ordre de 6,5M€ et visent :

- à la construction du RAM/LAEP pour 1 150 000 €
- à des travaux de réhabilitation des équipements sportifs pour 117 900 €
- à des travaux de Réhabilitation complexe sportif gagnieux pour 999 730 €
- à des travaux de réhabilitation de la tribune du stade Roger Latruberce pour 490 000 €
- à des études pré-opérationnelles pour aménager l'axe Seine pour 164 000 €
- à l'installation de 20 nouvelles caméras dans les copropriétés et les espaces publics pour 200 000 €
- au dernier phasage de la fibre optique en réseau interne pour les équipements municipaux pour 277 464 €
- à des travaux sur divers bâtiments communaux et équipements scolaires pour 803 282 €
- à l'acquisition du matériels techniques pour services et véhicules pour 719 982 €
- à divers travaux de voirie (NR7, parking Guerton, chemin avenue de la Cime ...) pour 266 500 €
- à diverses acquisitions immobilières pour 485 720 €
- à des travaux dans le cimetière et à des plantations d'arbres pour 44 000 €

• Autorisations de programme et crédits de paiement :

Le montant total des autorisations de programme (AP) ouvertes en 2019 s'élève à 4 377 641 €. Le montant total des crédits de paiement (CP) ouverts en 2019 s'élève à 1 849 556 € et sont pour les opérations suivantes :

				Crédits de paiement	
				2019	2020
		Périodes	Autorisations de programmes		
AP n° 2019-01	Réhabilitation de la rue Henri Robida	2019-2020	1 291 956,00 €	860 376,00 €	431 580,00 €
AP n° 2019-02	Réhabilitation de la Rue du Temple	2019-2020	1 379 612,00 €	939 180,00 €	440 432,00 €
AP n° 2019-03	Création d'une voirie de délestage dans le quartier des Docks	2019-2020	1 706 073,00 €	50 000,00 €	1 656 073,00 €

4 – MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ :

Le montant du budget consolidé est égal à 51 349 419 €

5 – CREDIT D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL :

				Crédits de paiement	
		Périodes	Autorisations de programmes	2019	2020
AP n° 2019-01	Réhabilitation de la rue Henri Robida	2019-2020	1 291 956,00 €	860 376,00 €	431 580,00 €
AP n° 2019-02	Réhabilitation de la Rue du Temple	2019-2020	1 379 612,00 €	939 180,00 €	440 432,00 €
AP n° 2019-03	Création d'une voirie de délestage dans le quartier des Docks	2019-2020	1 706 073,00 €	50 000,00 €	1 656 073,00 €

6 – CAPACITE DE DESENETTEMENT :

L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'équipement est de **2,9M €**. Notre niveau d'épargne, grâce aux importants efforts de gestion s'accroît de 1M€ soit une amélioration de 59%. Ce niveau d'autofinancement, nous permet de limiter notre appel à l'emprunt tout en permettant un désendettement de 206 209€ de notre encours de dettes en 2019.

Elements de synthèse	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Votre dette globale est de :	35 344 310.50 €	35 995 089.37 €
Son taux moyen s'élève à :	* 1.88 %	* 1.93 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	10.93 ans	10.58 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	5.89 ans	5.76 ans

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

****Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

7 – LES TAUX D'IMPOSITION :

Les taux sont maintenus au même niveau qu'en 2018 (identiques depuis 2010).

La fiscalité des ménages ne subira pas de hausse de taux.

Nature de la taxe	Taux 2019	Taux 2018	Taux 2010
Taxe d'habitation	18,33%	18,33%	18,33%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,74%	22,74%	22,74%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112,59%	112,59%	112,59%

Les bases fiscales de ces taxes ont connu une évolution dynamique puisqu'en plus de l'augmentation décidée par le Parlement de 2,2%, la variation physique des bases est estimée à +0,7% en 2019.

8 – LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS :

Informations financières - ratios				Valeurs	Moyenne de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population			1 208,91 €	1 269,00 €
2	Produit des impositions directes / population			573,34 €	626,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population			1 300,51 €	1 450,00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population			271,65 €	259,00 €
5	Encours de la dette / population			1 217,09 €	1 118,00 €
6	Dotation globale de fonctionnement / population			116,14 €	244,00 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)			66,84%	60,0%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)			0,92	1,1
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)			0,92	1,16
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (2)			103,03%	94,30%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)			20,89%	17,9%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)			93,59%	77%
				<i>*Site DGCL</i>	

Nos dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures à la moyenne de notre strate ce qui démontre que nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, le produit des impôts directs (taxes d'habitation et foncières) est inférieur à la moyenne de notre strate, grâce à notre politique de gel des taux nos concitoyens payent moins que dans la moyenne des autres communes de notre strate.

Nos dépenses d'investissement sont aussi légèrement supérieures à la moyenne.

9 – LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE :

Au 1^{er} janvier 2019, au tableau des effectifs, la commune compte 620 agents titulaires et non titulaires.